


SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE SOLUTIONS INNOVANTES D'AGROÉQUIPEMENTS POUR LES FILIÈRES FRUITS ET LÉGUMES



FranceAgriMer s'engage à soutenir la souveraineté des filières fruits et légumes en finançant, via le programme France 2030, des investissements dans les solutions innovantes d'agroéquipements.

Cette aide s'adresse aux groupements agricoles d'exploitation en commun, aux sociétés agricoles, aux entreprises de travaux agricoles, aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), aux GIEE, aux sociétés coopératives agricoles et aux organisations de producteurs (OP).

- ✓ Sont éligibles les investissements matériels qui permettent la réduction ou la substitution des intrants chimiques ; l'optimisation de la gestion de la ressource eau ; la diminution des gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques.
- ✗ Sont inéligibles, les dépenses liées à l'achat de matériel d'occasion ; le matériel acheté par crédit-bail ; les reprises de matériel ; les achats de matériels reconditionnés ; les accessoires ; la main d'œuvre ; les investissements déjà financés dans le cadre d'autres dispositifs d'aide.

 OPÉRATEUR  FranceAgriMer <small>ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER</small>	 FORME Subvention	 INTENSITÉ Entre 20% et 40%	 DATE LIMITE 31/01/2026
---	---	---	---

CONTACT

Pauline BODIN
Business Developer
Europe & Collaborative Projects

07.50.56.34.63
pbodin@abfdecisions.fr